



Nette progression du nombre d'orthophonistes et d'audiologistes au Québec

MONTREAL, le 28 oct. 2012 /CNW Telbec/ - La présidente et directrice générale de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, Marie-Pierre Caouette, est heureuse d'annoncer l'atteinte du chiffre symbolique de 2500 membres. «C'est une excellente nouvelle qui devrait contribuer à améliorer l'accès aux services pour la population dans toutes les régions du Québec», déclare-t-elle.

L'orthophoniste et l'audiologiste : des professionnels encore peu connus

Professionnels des fonctions du langage, de la parole, de la voix et de l'audition, les orthophonistes et les audiologistes interviennent en prévention, en évaluation et en réadaptation auprès de personnes de tous âges qui présentent des difficultés à parler, à comprendre, à lire, à écrire et à entendre. On retrouve les orthophonistes et les audiologistes dans les établissements publics en santé (CLSC, centres hospitaliers, centres de réadaptation, CHSLD) et en milieu scolaire. Il est également possible de les consulter en pratique privée.

Des enjeux en santé et en éducation

«L'audiologiste fait bien plus que mesurer l'audition», rappelle madame Caouette. Il évalue aussi les besoins de communication de la personne dans différentes situations comme le travail, les activités familiales et les loisirs. Il traite également les personnes qui souffrent d'acouphènes, des bruits de tintement dans les oreilles. Les audiologistes se préoccupent des méfaits du bruit sur la santé, comme la détérioration accélérée de l'audition chez les adeptes de l'écoute de la musique avec des écouteurs, et de la prévention de la surdité professionnelle qui affecte la sécurité et la qualité de vie de plusieurs travailleurs. Que ce soit lors du dépistage de la surdité chez le nouveau-né ou pour favoriser le maintien à domicile sécuritaire des personnes vieillissantes, le travail de l'audiologiste a des impacts économiques significatifs.

«Les interventions de l'orthophoniste couvrent aussi un large spectre» affirme la présidente et directrice générale de l'OOAQ. Que ce soit pour contrôler le bégaiement, corriger la déglutition, apprendre à un chanteur à mieux utiliser sa voix pour éviter les nodules ou encore, pour traiter une personne qui présente des troubles de la communication à cause d'un AVC, d'un cancer de la gorge, d'un traumatisme crânien, d'une maladie dégénérative, de dysphasie, de dyslexie ou d'autisme, l'orthophoniste peut intervenir pour améliorer la communication et la qualité de la vie. «Chez les enfants d'âge préscolaire, l'orthophoniste intervient également en prévention des difficultés de lecture et d'écriture», précise Marie-Pierre Caouette. Un programme d'intervention bien ciblé pour les enfants d'âge préscolaire permet de favoriser une meilleure chance pour tous à l'école.

La lutte à la pénurie porte ses fruits

Longtemps associé à la pénurie, l'accès aux services en orthophonie et en audiologie pourrait maintenant s'améliorer rapidement. En 1973, lors de l'adoption du *Code des professions*, on comptait à peine vingt-quatre orthophonistes et audiologistes au Québec. Il faudra attendre le tournant des années 2000 pour atteindre mille représentants de ces deux professions. Dans les années 2000, les efforts pour contrer la pénurie se multiplient avec l'ouverture de nouveaux programmes québécois de maîtrise en orthophonie, les missions de recrutement en Belgique et l'augmentation du nombre de places pour les étudiants formés au Québec. Il ne faudra que dix ans pour doubler le nombre d'orthophonistes et d'audiologistes.

Au Québec, 97% des orthophonistes et 87% des audiologistes sont des femmes. Près d'un orthophoniste ou audiologiste sur deux a moins de trente-cinq ans, alors que seulement un sur dix est âgé de plus de cinquante-cinq ans. Bon an mal an, près de 10% des effectifs bénéficient d'un congé de maternité. Parmi les 2500 membres actuels, l'OOAQ compte 1860 orthophonistes et 340 audiologistes actifs répartis dans toutes les régions du Québec. Si la tendance actuelle se maintient, la présidente et directrice générale de l'OOAQ prévoit que l'Ordre comptera 3000 membres en 2015 et 4000 membres en 2020.

À propos de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

L'OOAQ est un organisme régi par le *Code des professions* dont la mission est d'assurer la protection du public au regard du domaine d'exercice de ses membres, soit les troubles de la communication. Il est notamment chargé de contrôler l'accès aux professions d'orthophoniste et d'audiologiste, de soutenir le maintien et le développement de la compétence de ses membres et de surveiller leur exercice professionnel. L'OOAQ contribue également à l'amélioration de la qualité de vie de la population québécoise en s'impliquant dans différents dossiers publics en lien avec la santé et l'éducation. Il est possible d'obtenir plus d'information sur l'OOAQ en consultant son rapport annuel 2011-2012 et son nouveau site internet au www.ooaq.qc.ca.

- 30 -

SOURCE : Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Renseignements:

Marie-Pierre Caouette, M.O.A., orthophoniste, présidente et directrice générale

Téléphone : 514 282-9123 poste 301

Courriel : communications@ooaq.qc.ca

Site internet : www.ooaq.qc.ca